

La séance du Conseil communal du 20 février s'est déroulée sans aucun conseiller de la minorité. Notre compte rendu.

Pour couvrir le Conseil communal depuis près de 25 ans, nous n'avons pas souvenir d'avoir jamais vu ça. La séance du Conseil se déroule sans aucun conseiller de la minorité, dès son ouverture. Un feuillet déposé sur la table de la presse indique que le groupe OLLN2.0 entend ainsi dénoncer la reconduction annoncée de l'Alliance citoyenne, en vue des élections d'octobre.

Sans opposition, les points sont approuvés (à l'unanimité) au pas de course, faisant prédire au Premier échevin Cedric du Monceau que « *On va faire mieux qu'à Wavre !* ». De fait : la séance est levée moins d'une heure plus tard.

Elle débute avec la prestation de serment d'Anita Rigot-De Groeve (Ecolo), qui remplace Yolande Guilmot, malheureusement décédée au mois de décembre.

Elle se termine avec le vote d'une motion dont l'objectif est d'inviter le Parlement fédéral à rejeter le projet de loi autorisant les visites domiciliaires.

« *Nous avons été sollicités par des citoyens, à qui nous avons confirmé notre volonté de faire quelque chose, car la situation est grave* », estime l'échevin en charge de l'Accueil des personnes d'origine étrangère Michel Beaussart. « *La motion est identique à celle déjà votée par d'autres communes (Liège, Forest...), amputée d'un paragraphe. Nous demandons au Parlement de rejeter cette loi qui autorise des « perquisitions », parce que nous estimons qu'elle est inadéquate et exagérée.* »

L'échevin trouve « *fort de café* » que la minorité ait contacté la presse pour regretter de ne pas avoir été consultée à ce sujet... alors que, suite à la demande d'un de ses conseillers, des courriels lui ont été envoyés dès le 4 février (reprenant le projet de motion) et sont restés sans réponse. Si la minorité avait été présente, le débat aurait permis à chacun d'énoncer son point de vue.

Le Premier échevin Cedric du Monceau rappelle que « *Qui ne dit mot consent* » ; le conseiller Bernard Gastmans considère que « *Cela s'appelle de la lâcheté* » (NDLR : le MR est au Gouvernement fédéral).

« *On ne va pas commenter* », suggère le président Hadelin de Beer de Laer.

« *C'est historique dans l'histoire du Conseil* », constate le bourgmestre Jean-Luc Roland.

L'échevin David da Câmara Gomes signale qu'il avait proposé aux représentants de la majorité de ne pas se déplacer pour la séance extraordinaire du Conseil du 17 janvier 2017, demandée par la minorité (celle-ci souhaitait obliger le Collège à se positionner au sujet du projet de consultation populaire sur l'extension du complexe commercial L'esplanade). Mais la majorité n'a pas fait faux bond, par respect pour l'institution démocratique qu'est le Conseil. « *Quand on voit comment eux agissent...* »

« Dommage qu'on ne soit pas tous présents pour voter une motion comme celle-là, elle aurait eu plus de poids. Je suis sûre que des conseillers de la minorité partagent notre avis. J'ai déjà accueilli des personnes en situation difficile, dont les dossiers étaient en cours de régularisation. Ce sont des êtres humains comme nous », ajoute l'ancienne présidente du CPAS Jeanne-Marie Oleffe.

« Cela fait plusieurs années que nous mettons des « Justes parmi les Nations » à l'honneur lors de nos manifestations patriotiques. Ces personnes ont accueilli des enfants juifs au péril de leur vie. Alors qu'on prône les valeurs de liberté, démocratie, entraide... devant les jeunes de nos écoles, cela ferait tache de ne pas voter cette motion », poursuit l'échevine en charge des associations patriotiques Annie Galban.

« Il ne faut pas criminaliser la solidarité », termine Hadelin de Beer de Laer.

La motion est votée à l'unanimité des représentants de la majorité.